

# Italie



Capitale	Rome
Langue(s)	Italien
Monnaie	€
Superficie	301 263 km <sup>2</sup>
Population	601 261 000 habitants
Densité de la population	203,4 habitants/km <sup>2</sup>
PIB (2011)	2 246 000 000 \$
Parc automobile en 2011	43 141 000 véhicules
Longueur du réseau routier	452 541 kms
Nb de véhicule pour 1000 habitants	596
Fuseau horaire	GMT + 1
Nombre de tués sur la route en 2009	4050

L'Italie est un pays au relief montagneux, à l'exception de la plaine du Pô dans le nord. Elle s'étend des Alpes au centre de la mer Méditerranée. Son territoire comprend également la Sicile, la Sardaigne, l'Elbe et quelque 70 autres îles plus petites. Deux petits États indépendants se trouvent également sur la péninsule italienne: la Cité du Vatican à Rome et la République de Saint-Marin.

L'Italie a un parlement bicaméral composé du Sénat (*Senato della Repubblica*) et de la Chambre des députés (*Camera dei Deputati*). Les élections sont organisées tous les cinq ans.

Les principaux secteurs de l'économie sont le tourisme, la mode, l'ingénierie, la chimie, la construction automobile et l'agro-alimentaire. Le PIB par habitant du Nord de l'Italie en fait l'une des régions les plus riches d'Europe.

Jadis au centre du vaste empire romain qui lui a légué un patrimoine archéologique, culturel et littéraire inestimable, la péninsule italienne a également vu naître l'humanisme médiéval et la Renaissance. Elle a contribué à modeler la réflexion politique, la philosophie et l'art européens grâce à des personnages comme Machiavel, Dante, Léonard de Vinci ou Galilée.

La liste des artistes italiens célèbres est longue; citons ici Giotto, Botticelli, Léonard de Vinci, Michel-Ange, Le Tintoret ou Le Caravage. Le pays a aussi vu naître des compositeurs d'opéras tels que Verdi et Puccini, ainsi que le réalisateur Federico Fellini.

La cuisine italienne est l'une des plus raffinées et variées d'Europe, des saveurs piquantes de Naples et de la Calabre au *pesto* de la Ligurie, en passant par les fromages et les risottos des Alpes italiennes.

## L'expertise automobile en Italie

L'assurance obligatoire en Italie remonte à 1969.

Des organisations locales d'experts existaient déjà avant cette période en Italie.

En 1969, elles se sont rassemblées pour former l'AICIS

Ensuite l'AICIS a entretenu des liens importants avec le monde judiciaire qui a pris part en 1972 à la conférence de l'AICIS. Pour la 1ère fois, le thème des dommages biologiques a été abordé en collaboration avec la revue technique spécialisée dans ce domaine et dans laquelle M Giovanni Leone a écrit, peu avant de devenir Président en 1971.

Jusqu'en 1992, la profession pouvait être exercée par n'importe qui, sans aucun titre.

L'AICIS depuis 1969 a organisé de nombreuses réunions techniques et créé un examen d'accès à la profession.

En 1992, la loi 166/92 concernant les experts nationaux d'assurances a été votée.

Depuis lors, il est nécessaire d'avoir exercé pour passer un examen (auparavant un examen écrit et ensuite un oral, aujourd'hui deux examens écrits). Depuis 1992, il n'est plus obligatoire de passer un examen pour être membre de l'AICIS mais plutôt fournir une copie de la preuve d'inscription sur la liste des experts nationaux d'assurance.

Depuis 2008, afin de passer l'examen d'entrée dans la profession, il faut avoir effectué deux premières années d'apprentissage attestées par un expert inscrit sur la liste.

Pour accéder à la profession, il faut avoir obtenu un diplôme de niveau secondaire supérieur (5 ans d'études secondaires supérieures soit un total de 13 ans de formation).

Sujets d'examen : physique, expertise quantitative, ingénierie, mécanique, droit des assurances, droit civil, droit criminel, photographie, méthodes de réparation, topographie, électrique et systèmes électroniques, accessoires, carrosserie, soudure, caractéristiques de la peinture, profil et réparabilité des métaux, acier allié et matériaux composites, droit maritime, nomenclature des véhicules, motocyclettes, camions, véhicules spéciaux, bateaux

L'AICIS organise des cours de formation au professorat et des cours intensifs sur des sujets spécifiques.

Il n'existe actuellement aucun système de contrôle qualité en Italie.

La loi n'évoque que de façon générale la nécessité d'actualiser ses connaissances et ne prévoit aucune obligation ou sanctions.

## Associations Professionnelles



*Dernière mise à jour*  
22/02/2013